QINETIQ

Code de conduite

Notre façon de travailler

QinetiQ Group plc et filiales,
avril 2022

Message de Steve Wadey, directeur général

Partout dans le monde, des personnes dépendent de nous pour leur propre sécurité, et pour assurer la sécurité des autres.

Nous comprenons la nature de cette responsabilité et c'est avec fierté que nous l'assumons. En partenariat avec nos clients, nous élaborons, testons et aidons à mettre en œuvre de nouveaux moyens de sauver des vies, de réduire les risques pour la société et de préserver l'infrastructure mondiale dont nous dépendons tous. Nous protégeons les intérêts d'organisations qui travaillent dans des domaines où tout échec peut avoir des conséquences critiques.

Nos valeurs – Intégrité, Collaboration, Performance – et nos comportements – Écoute, Focus, Engagements tenus – sont au cœur même de tout ce que nous faisons. Ils sont la garantie de notre liberté de travailler ensemble et d'explorer tout notre potentiel.

Le présent Code de conduite explique les valeurs et les normes que nous attendons, de nous-mêmes et des personnes qui nous entourent. Il doit nous aider à prendre les bonnes décisions, qu'il s'agisse de servir nos clients, de remporter de nouveaux contrats, de recruter les bonnes personnes ou de travailler ensemble.

Il doit nous guider dans notre manière de nous comporter, jour après jour. Il s'applique à moi, à vous, à nos dirigeant(e)s, à nos gestionnaires et à tous les collègues. Sans différence et sans exception. Manquer d'intégrité, accepter de payer des pots-de-vin, tromper nos clients ou négliger nos obligations en matière de sécurité ou d'environnement, tout cela pourrait nuire durablement à notre entreprise et à sa réputation. Ce n'est pas comme cela que nous voulons faire des affaires.

Parfois, bien agir veut dire perdre une opportunité. Mais si un projet compromet nos valeurs ou nos normes, alors ce n'est pas un projet pour nous. Soyez assuré(e)s que je vous soutiendrai à 100 % si vous prenez la bonne décision éthique, même si cela veut dire renoncer à une affaire. En agissant de la sorte, vous protégez QinetiQ.

Agir comme il se doit, c'est aussi vous faire entendre, donner l'alerte quand vous jugez que quelque chose est contraire à nos normes. Parlez-en à votre gestionnaire, aux Ressources humaines, à nos Champions de l'éthique, au Responsable de l'éthique.

Si vous ne vous sentez pas à l'aise, appelez notre ligne de signalement confidentielle externe. Dès lors que vous signalez un problème en toute bonne foi, aucunes représailles à votre encontre ne seront tolérées.

La confiance que nous accordent nos parties prenantes et nos clients, nous l'avons durement gagnée. C'est notre responsabilité à toutes et à tous de continuer à construire cette entreprise dont nous pouvons être fiers.



Steve Wadey
Directeur général

Nos valeurs

Intégrité, Collaboration, Performance

et nos comportements

Écouter, me Concentrer, tenir mes Engagements

doivent toujours être au cœur de ce que nous faisons.

Pourquoi un Code de conduite?

Il est important d'établir un cadre commun de normes valables pour toute l'entreprise, que nous puissions consulter et appliquer chaque fois que nécessaire. Notre code, c'est notre boussole éthique.

C'est pourquoi tous les collègues, dirigeants et directeurs du Groupe QinetiQ, y compris nos filiales et Groupes de services (collectivement dénommés « la Compagnie ») doivent lire et respecter ce Code de conduite. Nous partageons également ce Code avec nos partenaires sectoriels, associés et autres parties prenantes.

Un point de départ

Conçu pour nous aider à prendre des décisions éclairées, le Code dresse une vue d'ensemble des normes, des engagements et des attentes en igueur dans notre Compagnie, quel que soit notre rôle ou notre lieu de travail. Il donne des informations d'ordre juridique, signale les ressources disponibles et indique à qui s'adresser pour obtenir de l'aide ou des conseils. C'est un point de départ.

Nous sommes une entreprise internationale en pleine croissance, et le monde des affaires est souvent complexe. C'est pourquoi nos décisions doivent être guidées par nos valeurs et nos normes. Parce que nous exerçons nos activités dans le monde entier, il peut arriver que notre Code entre en conflit avec les lois, coutumes et pratiques locales. Nous nous conformerons toujours aux normes les plus élevées applicables.

Pour en savoir plus sur les normes, lois et règlements spécifiques qui s'appliquent à votre rôle ou à votre région, parlez-en à votre gestionnaire, consultez les cadres opérationnels de votre entreprise locale ou contactez notre Responsable de l'éthique. Il n'est pas possible d'identifier dans ce Code toutes les circonstances auxquelles vous pourriez être confronté(e). Si vous avez la moindre question ou le moindre doute sur une situation, demandez conseil dès que possible.

Conséquences

Tous les employés sont censés se conformer aux principes et aux normes énoncés dans ce Code et aux politiques locales. Si nous ne respectons pas l'esprit et la lettre de nos normes, nous nous exposons à des mesures disciplinaires et, dans les cas les plus graves, au licenciement.

Ce Code de conduite sera mis à jour régulièrement afin de refléter les bonnes pratiques ainsi que l'évolution des besoins de notre entreprise.

QinetiQ aux États-Unis

Cela comprend toutes les activités commerciales que QinetiQ entreprend aux États-Unis.

En vertu du Programme national de sécurité industrielle des États-Unis (National Industrial Security Program), toutes nos activités aux États-Unis sont assujetties à des habilitations de sécurité pour l'accès aux locaux. Elles doivent en outre être « isolées de toute propriété, tout contrôle ou toute influence de l'étranger » (« FOCI »). Pour nous conformer à ces obligations, nous avons conclu des accords d'atténuation FOCI avec le ministère américain de la Défense (US Department of Defense) régissant la propriété, la gestion et l'exploitation de QinetiQ aux États-Unis. Nous respectons scrupuleusement les obligations rigoureuses prévues dans ces accords, et comprenons qu'il existe de ce fait certaines distinctions quant aux exigences applicables entre le Groupe QinetiQ et QinetiQ aux États-Unis.

La mise en forme de ce Code souligne, selon le cas, les exigences différentes qui s'appliquent à QinetiQ aux États-Unis. Lorsqu'il existe des différences, les employés de QinetiQ aux États-Unis doivent respecter les obligations qui leur sont spécifiques, comme indiqué dans les encadrés intitulés « QinetiQ aux États-Unis ».

Table des matières

Section 1 : Les fondamentaux **6**

Notre culture, nos valeurs et nos comportements 6
Être une référence 9
Une entreprise éthique 10
Être responsables et comptables de nos actes 11

Section 2 : Si les choses tournent mal **12**

Quand demander de l'aide 13
Le test de la question d'éthique 14
Que faire ensuite 16
Prendre contact : demander conseil, donner l'alerte 17
Notre engagement envers vous 20

Section 3 : Nos collègues **21**

Conflits d'intérêts 22
Médicaments, alcool et drogues 22
Médicaments, alcool et drogues – QinetiQ aux États-Unis 22
Égalité, diversité et inclusion 23
Harcèlement et intimidation 23
Liberté d'association 23
Santé et sécurité 23
Comportement en ligne et cybersécurité 24
Emploi extérieur 24
Relations d'affaires personnelles 25
Investissements personnels 25
Relations personnelles au travail 25
Vie privée et protection des données 25
Stockage et transmission des données 26
Culture de la sécurité 26

Section 4 : Nos clients et partenaires **27**

Lutte contre les pots-de-vin et la corruption 28
Intermédiaires commerciaux 28
Cadeaux et marques d'hospitalité 29
Facturation des clients 29

Réglementations applicables aux clients 29
Dénigrement des concurrents et collecte de renseignements sur la concurrence 30
Exécution de contrats avec des clients 30
Conformité à la réglementation des échanges commerciaux, aux contrôles des exportations et aux sanctions 30
Embauche d'anciens fonctionnaires 31
Informations privilégiées 31
Respect de la législation antitrust et contre la concurrence déloyale 32
Négociation de contrats avec les clients 32
Sécurité et qualité : Produits et services 32
Informations sensibles et classifiées 32
Parrainages et publicité 33
Fournisseurs 33
Conseiller de confiance 34
Conformité aux règles du ministère britannique de la Défense (MOD) 34
Affaires réglementaires américaines et contrats avec le gouvernement des États-Unis 34

Section 5 : Notre Compagnie et nos actionnaires 35

Livres et registres 36
Fonds de la Compagnie 36
Biens de la Compagnie 36
Bon usage du temps 36
États financiers 37
Propriété intellectuelle 37
Informatique : sécurité des ordinateurs et des réseaux 38
Évasion fiscale 38

Section 6 : Rapport avec les communautés locales et le public 39

Organisations caritatives 40
Communautés 40
Environnement 40
Travail forcé et travail des enfants 41
Esclavage moderne et traite des êtres humains 41
Activité politique 41
Relations avec la presse et les médias 41

Conclusion 42

Cinq points clés à garder à l'esprit 42

Section 1:

Les fondamentaux

Notre culture

Notre culture place le client au cœur de l'organisation. Il s'agit d'être à son écoute, de lui donner envie de faire affaire avec nous. Il s'agit aussi de donner à nos collègues une vision claire, et de leur permettre de bien agir, de tenir leurs engagements et de fournir des solutions innovantes – et de reconnaître leurs efforts en ce sens. Faire que toutes et tous soient fiers de travailler pour et avec QinetiQ. Notre culture s'appuie sur nos valeurs et nos comportements.



Nos valeurs

Nos valeurs sont au cœur de notre identité et de tout ce que nous faisons.

Intégrité

Nous nous montrons dignes de confiance en toutes circonstances, sommes fiers de nos décisions et nous efforçons de créer une entreprise durable et responsable.

Nous sommes responsables et redevables de toutes nos actions. Nous assumons la responsabilité personnelle de faire ce qui est juste, et le démontrons au niveau individuel comme au niveau de l'organisation, dans nos décisions, notre comportement et nos actions quotidiennes. Nous nous épaulons activement les uns les autres afin d'appliquer les normes éthiques et professionnelles les plus strictes.

Collaboration

Partenaires de choix pour nos clients et nos pairs du secteur, nous formons une communauté diversifiée et inclusive autour d'un objectif commun; chaque contribution est valorisée.

Créant de la valeur au moyen de partenariats et du travail d'équipe, nous collaborons activement avec nos collègues, nos clients et nos partenaires du secteur afin de réunir les meilleures idées, attirer les meilleurs talents et mobiliser toutes nos capacités dans le cadre de notre travail, dans un esprit d'innovation. Nous savons que travailler ensemble est la meilleure façon de répondre aux besoins de nos parties prenantes.

Performance

Centrés sur le client et hautement réactifs, nous fournissons l'excellence opérationnelle et assurons une exécution fiable en toute sécurité.

Notre performance se mesure à notre capacité à répondre aux besoins de nos clients en leur offrant une exécution sans faille et en leur fournissant les solutions essentielles dont ils dépendent. Cela comprend la capacité à se responsabiliser pour bien faire les choses du premier coup, en toute sécurité, en toute fiabilité et de manière rentable. Adoptant des approches innovantes et réactives pour créer une expérience client exceptionnelle, nous essayons d'aller toujours plus loin et agissons avec courage.

Nos comportements? Ce sont nos façons d'agir:

Écoute

J'écoute ce que mon client a à dire.

Je pose des questions pour vérifier que j'ai compris.

Je le pousse à réfléchir, propose des idées.

Concentre

Je sais ce que veut mon client.

Je suis clair(e) quant à mes priorités.

Je sais ce que je dois livrer et pourquoi.

Engagements tenus

Je fais ce que j'ai dit que je ferais.

On peut me faire confiance pour bien agir.

Je suis responsable et comptable de mes actes.

Être une référence

Le Groupe QinetiQ et ses filiales s'engagent à agir de manière professionnelle, respectueuse et éthique en toutes circonstances.

Pour nos collègues

Nous traitons chacune et chacun de manière honnête et équitable, en respectant leur dignité et en promouvant une conduite éthique, conformément à nos valeurs : Intégrité, Collaboration, Performance. Nous ne tolérons aucune forme de violence, de harcèlement ou de discrimination illicite. Nous sommes à l'écoute de vos préoccupations et prenons les mesures appropriées.

Pour nos clients et partenaires et pour le marché en général

Nous nous montrons honnêtes et justes dans toutes nos relations avec les clients et avec nos partenaires sectoriels, et agissons dans le respect de la loi comme de l'éthique. Nous nous acquittons de nos devoirs, tenons nos promesses et assumons la responsabilité de notre travail. Nous sélectionnons les fournisseurs et les partenaires sectoriels en fonction de l'intérêt économique, des compétences, du leadership technique, de la qualité et de la fiabilité, mais aussi des normes éthiques. Nous travaillons équitablement avec les fournisseurs, les partenaires sectoriels et tous les autres contributeurs à nos activités. Nous respectons les lois des pays dans lesquels nous menons nos activités.

Pour les actionnaires et la Compagnie

Nous agissons au mieux des intérêts de la Compagnie et de ses actionnaires, en poursuivant des objectifs de croissance et de viabilité financière, et en faisant preuve de prudence dans l'allocation de nos ressources. Nous sommes ouverts et transparents quant à nos opérations et nos performances.

Pour les communautés locales et le monde qui nous entoure

Nous nous engageons et œuvrons à améliorer les communautés dans lesquelles nous vivons et travaillons. Nous respectons les droits humains et la dignité des personnes, et nous nous efforçons de réduire notre impact sur l'environnement.

Une entreprise éthique

QinetiQ est une entreprise éthique, ce qui pour nous prend les significations suivantes :

Notre conduite est orientée par un ensemble de normes.

Le comportement éthique va au-delà du simple respect de la lettre de la loi : il s'étend à notre culture d'entreprise et à nos interactions, à la manière dont nous vivons nos valeurs et nos comportements, aux attitudes et aux perspectives qui nous permettent de faire les bons choix.

Aucun gain entrevu, à court ou à long terme, ne saurait justifier la violation de nos normes et valeurs.

Bien que ce Code tienne compte de nombreuses lois et réglementations, il ne peut pas les couvrir en totalité. Il part du principe que nous avons toutes et tous la responsabilité fondamentale de respecter la loi. Cela implique que nous devons connaître les lois et règlements clés applicables à nos rôles respectifs, et nous montrer proactifs, sans jamais craindre de solliciter les experts au moindre doute.

Que signifie être responsable et comptable?

L'éthique est une responsabilité commune à tous les employés et autres parties prenantes de QinetiQ, en tant que garants du succès de notre entreprise.

Dirigeants et gestionnaires

Les dirigeants et les gestionnaires doivent donner l'exemple et incarner nos valeurs et normes en toutes circonstances. Ils ont la responsabilité de promouvoir et de faire respecter nos normes, de fournir des conseils et des orientations, et de veiller à ce que les collègues disposent des connaissances et des ressources nécessaires pour respecter nos normes et satisfaire à nos obligations légales. Il incombe aux gestionnaires de contrôler le respect par leurs équipes de toutes les exigences (notamment en ce qui concerne la formation annuelle obligatoire sur l'éthique des affaires). Les gestionnaires doivent promouvoir un environnement sûr dans lequel les personnes se sentent libres d'exprimer leurs préoccupations de bonne foi (sécurité psychologique).

Employé(e)s

Chacune, chacun d'entre nous est responsable et sera tenu(e) comptable de veiller à ce que les normes de conduite de la Compagnie soient respectées à tout moment. Nous devons connaître et respecter toutes les normes et procédures qui s'appliquent à notre poste. Cela vaut quand nous travaillons sur notre site habituel comme à domicile, quand nous sommes déployé(e)s pour des essais comme quand nous travaillons chez un client ou un tiers. Nous pouvons être amené(e)s à prendre connaissance et à observer des exigences supplémentaires en fonction du lieu ou des parties avec lesquels nous travaillons. Il nous incombe également de demander conseil, de faire part de nos préoccupations et de signaler toute inconduite. Nous devons assumer la responsabilité personnelle d'agir avec professionnalisme et intégrité.

Tiers

Les actions des tiers peuvent avoir un impact sur nos activités et notre réputation. Nous attendons donc de nos partenaires commerciaux, de nos associés et de toute autre personne agissant au nom de la Compagnie qu'ils adhèrent à des normes appropriées. En effet, nous pourrions être tenus responsables des actions des autres : par exemple, la loi britannique sur la corruption (UK Bribery Act 2010) prévoit la possibilité de poursuivre pénalement une entreprise pour les actions illégales de tiers qui fournissent des services en son nom. Il est donc impératif que tous les tiers comprennent pleinement nos normes et nos attentes. Nous partageons ce Code et notre code relatif aux fournisseurs avec nos partenaires sectoriels.

Section 2:

Si les choses tournent mal

Quand demander de l'aide

Dès lors que vous pensez que quelque chose ne va pas, vous devez agir dès que possible. Ne faites pas comme si vous n'aviez rien vu.

Soyez attentif(ve) à ce qui se passe autour de vous, posez des questions. Faites ouvertement part de vos préoccupations. Identifier et traiter un problème un amont peut empêcher qu'il ne s'aggrave.



Demandez conseil

Demandez toujours conseil en cas de doute quant à la légalité ou la conformité éthique d'une action. Il pourra vous arriver de vous trouver dans des situations complexes ou équivoques : lorsque les aspects juridiques ne sont pas clairs, lorsque les normes de la Compagnie ne traitent pas du problème, ou encore si vous avez une expérience limitée en la matière. Il vaut toujours mieux demander de l'aide que risquer de se tromper. Reportez-vous à la page 17 pour plus de détails sur les personnes auxquelles vous pouvez vous adresser.

Faites part de vos préoccupations

Il est important de faire part de vos préoccupations ou de poser des questions sur les risques avant qu'ils ne deviennent un problème réel. Il peut s'agir de situations dans lesquelles vous pensez que vous ou vos collègues risquez de violer les normes. En cas de préoccupation, mieux vaut signaler un problème de bonne foi que de ne rien dire, par exemple parce que vous craignez de vous tromper ou que cela ne vous regarde pas.

Signalez les inconduites

On attend de vous que vous signaliez les violations suspectées ou avérées des normes, que vous ayez vu les agissements en question, que vous ayez entendu parler ou que vous ayez des soupçons.

Gestionnaires

Si vous êtes un ou une gestionnaire et prenez connaissance d'un manquement aux normes ou d'une possible violation de l'éthique, vous devez immédiatement contacter le Responsable de l'éthique, le responsable compétent (par exemple de la santé ou de la sécurité) ou le service d'assistance téléphonique concerné. Le cas échéant, vous devez également en informer votre gestionnaire.

Tiers

Si vous n'êtes pas un ou une employé(e) du Groupe QinetiQ ou de ses filiales (par exemple, si vous êtes un client ou un fournisseur) mais souhaitez faire part d'une préoccupation, veuillez nous contacter aux coordonnées fournies. Il est important de comprendre que notre approche du signalement des préoccupations s'applique également à vous.

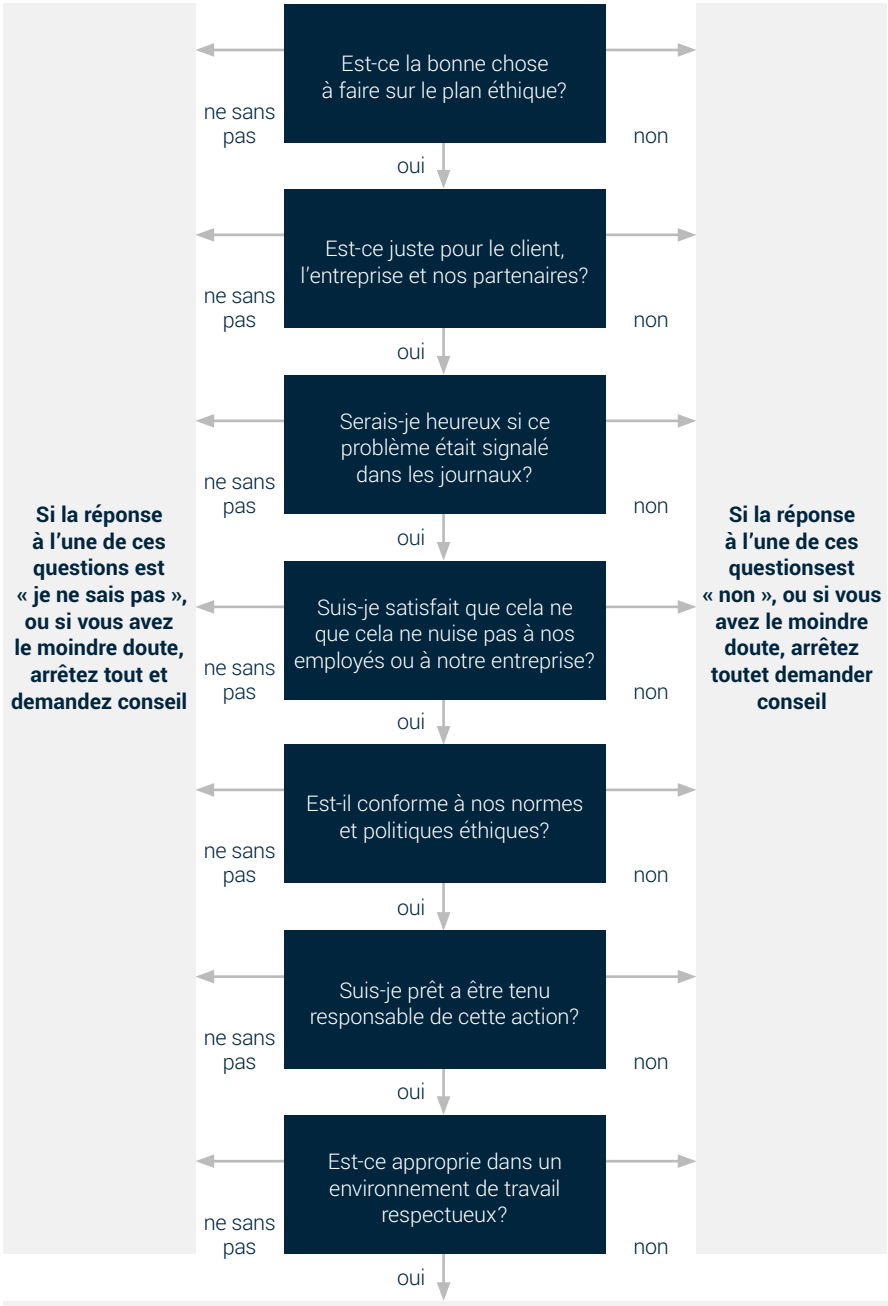
Aux pages 17-19, nous fournissons les coordonnées des personnes à contacter. À la page 20, vous trouverez des détails sur la confidentialité et l'interdiction des représailles.

Le test de la question d'éthique

Face à un dilemme éthique, il est parfois très difficile de savoir ce qu'il faut faire.

Les conseils sur la plage suivante vous aideront à prendre la bonne décision éthique dans une situation équivoque.

Si la réponse à l'une de ces questions est « NON », vous êtes probablement face à un problème d'éthique et devez en discuter avec votre gestionnaire. Si la réponse est « je ne sais pas », vous devez demander conseil.


Est-ce la bonne chose à faire sur le plan éthique?
ne sans pas
non
oui
Est-ce juste pour le client, l'entreprise et nos partenaires?
ne sans pas
non
oui
Serais-je heureux si ce problème était signalé dans les journaux?
ne sans pas
non
oui
Suis-je satisfait que cela ne que cela ne nuise pas à nos employés ou à notre entreprise?
ne sans pas
non
oui
Est-il conforme à nos normes et politiques éthiques?
ne sans pas
non
oui
Suis-je prêt a être tenu responsable de cette action?
ne sans pas
non
oui
Est-ce approprie dans un environnement de travail respectueux?
ne sans pas
non
oui
Si la réponse à l'une de ces questions est « je ne sais pas », ou si vous avez le moindre doute, arrêtez tout et demandez conseil
Si la réponse à l'une de ces questionsest « non », ou si vous avez le moindre doute, arrêtez toutet demander conseil
Si la réponse est « oui », vous pouvez poursuivre votre action, mais devez refaire ce test à tout moment si un doute surgit

Que faire ensuite

Si vous considérez qu'il peut y avoir un problème éthique devant être signalé, vous devez prendre des mesures. Ces lignes directrices vous aideront à décider de la marche à suivre.

Clarifier

- Avez-vous suffisamment d'informations pour prendre une décision?
- Quelles sont toutes les personnes qui pourraient être affectées par le problème et par ses conséquences?
- Avez-vous informé ou consulté toutes les personnes nécessaires?
- Avez-vous demandé l'avis d'une ou d'un collègue de confiance?
- Quelles sont les options qui s'offrent à vous?

Évaluer

- L'action que vous envisagez est-elle conforme à la politique de la Compagnie et à la loi?
- Considérez qui sera affecté par votre action : employés, clients, fournisseurs
- Réfléchissez à ce qui pourrait influencer votre jugement (opinions personnelles, pression pour atteindre des objectifs, etc.)
- Pouvez-vous défendre cette décision? Pourrait-elle être révélée publiquement? Est-elle conforme à nos normes éthiques?

Agir et réfléchir

- Mettez en œuvre votre décision en tenant compte des meilleures suites pour toutes les parties prenantes, dans le respect de nos normes, de nos politiques et de la loi
- Réfléchissez aux conséquences de votre décision, et aux leçons que vous pouvez en tirer

Prendre contact : demander conseil, donner l'alerte

Plusieurs moyens s'offrent à vous pour demander conseil ou de soulever une préoccupation. Quelle que soit la voie que vous choisissez, et où que vous soyez dans le monde, nous nous engageons à vous écouter.

Dans la plupart des cas, vous devez d'abord vous adresser à votre gestionnaire si vous avez des questions ou des préoccupations concernant la conduite professionnelle. Il ou elle est souvent la personne qui connaît le mieux votre situation et peut être en mesure de vous fournir la réponse la plus rapide.

Vous pouvez également en parler à d'autres personnes de l'entreprise avec lesquelles vous vous sentez à l'aise, notamment les Ressources humaines.

Les rôles stratégiques suivants ont également été établis :

- Responsable de l'éthique (Chief Ethics Officer) du Groupe, Responsable des affaires juridiques (General Counsel), placé sous la tutelle du Conseil d'administration
- Chief Ethics Officer de QinetiQ aux États-Unis, requis dans le cadre des accords FOCI
- Le Comité d'éthique des affaires (Business Ethics Committee), présidé par le Responsable de l'éthique du Groupe QinetiQ

Personnes-ressources du Groupe QinetiQ (hors QinetiQ aux États-Unis)

Pour obtenir des conseils, poser des questions ou signaler un problème. Les coordonnées suivantes valent pour les collègues partout dans le monde :

Champions de l'éthique : Notre réseau de Champions de l'éthique est présent dans le monde entier et les coordonnées sont affichées dans notre portail mondial.

Courriel : ethics@QinetiQ.com

Écrire à : Group Chief Ethics Officer (QinetiQ Group General Counsel), Building A5, Cody Technology Park, Ively Road, Farnborough, Royaume-Uni, GU14 0LX

Parler en toute confidentialité

Si vous estimez ne pas pouvoir signaler un problème à l'intérieur de la Compagnie, veuillez utiliser le système de signalement confidentiel externe :

Au moyen du site Web **http://QinetiQ.ethicspoint.com/** (Les visites du site QinetiQ étant enregistrées, mieux vaut éventuellement utiliser une connexion Internet externe pour garantir la confidentialité par exemple depuis votre domicile.)

Ou appelez GRATUITEMENT depuis un téléphone fixe :

Australie
1800 986 239

Belgique
0800 11 778

Canada
(844) 932 1013

France
0805 08 09 86

Allemagne
0800 1890364

Suède
020 10 93 34

Royaume-Uni
0800 069 8738

États-Unis
(844) 932 1013

Tous les signalements confidentiels seront gérés en stricte conformité avec la procédure du Groupe en matière de signalements confidentiels (Confidential Reporting, inscrit dans notre Cadre opérationnel). Le processus est revu régulièrement par le Conseil d'administration.

Pour les employés de QinetiQ aux États-Unis :

Prendre contact

Pour demander conseil, poser une question ou signaler un problème ou une préoccupation :

Courriel
ethics@us.QinetiQ.com

Téléphone
+1 540 658-2720 poste 1830

Adresse physique et postale
0440 Furnace Road, Suite 204, Lorton VA 22079

De manière anonyme au moyen d'un signalement confidentiel
La ligne d'assistance téléphonique pour l'éthique de QinetiQ aux États-Unis et le site Alertline sont gérés par une tierce partie indépendante. Le numéro gratuit, accessible à tout moment de l'intérieur et de l'extérieur des États-Unis, est le **1-888-400-4511**.

Le site Web est **https://QinetiQinc.ethicspoint.com**.

Il peut être préférable d'utiliser une connexion Internet externe pour garantir votre confidentialité.

Veuillez noter que ce service est spécifique aux employés de QinetiQ aux États-Unis et ne doit pas être utilisé par les personnes qui travaillent dans d'autres parties du Groupe QinetiQ.

Ces dernières doivent utiliser les coordonnées fournies aux pages précédentes.

Notre engagement envers vous

Nous voulons que vous vous sentiez en toute confiance pour faire connaître vos préoccupations et poser des questions en matière de conduite et d'éthique.

Les points suivants expliquent les mesures prises pour vous appuyer à cet effet.

Votre confidentialité

Tout contact avec le Responsable de l'éthique du Groupe ou avec le QinetiQ US Business Office (pour QinetiQ aux États-Unis) sera traité de manière confidentielle. Nous utilisons tous les moyens possibles pour protéger votre identité. Toutefois, dans certaines situations, il arrive que cela ne soit pas possible, par exemple si vous êtes la seule personne qui aurait pu communiquer les informations en question, ou encore si vous signalez une faute commise par un gestionnaire qui n'a qu'un seul subordonné direct.

Suivi après signalement

Tout signalement effectué par l'un des canaux prévus à cet effet – Responsable de l'éthique du Groupe ou du QinetiQ US Business Office (pour QinetiQ aux États-Unis), Champion de l'éthique, ligne d'assistance électronique en matière d'éthique, système de signalement confidentiel externe – recevra une réponse rapide. Si votre problème nécessite une enquête, des rapports d'étape pourront vous être fournis; les personnes qui souhaitent rester anonymes recevront un numéro de dossier pour suivre l'évolution de la situation.

Interdiction des représailles

Nous ne tolérerons aucune forme de représailles ou de victimisation à l'encontre des personnes qui demandent conseil, soulèvent une préoccupation ou signalent de bonne foi une inconduite. Outre que les représailles sont contraires à nos normes éthiques, les personnes peuvent également bénéficier d'une protection en vertu des lois applicables. Toute personne qui tente de nuire à ou de pénaliser une personne (qu'il s'agisse d'un employé, d'un partenaire ou d'un fournisseur) pour le simple fait d'avoir soulevé une préoccupation de bonne foi s'expose à des sanctions disciplinaires. Si vous pensez avoir fait l'objet de victimisation, de menaces ou de représailles, contactez immédiatement le Responsable de l'éthique du Groupe QinetiQ (pour tout le Groupe QinetiQ à l'exclusion de QinetiQ aux États-Unis) ou le QinetiQ US Business Office (pour QinetiQ aux États-Unis).

Section 3:

Nos collègues

La présente section du Code décrit les engagements de la Compagnie envers vous, et décrit la conduite et le comportement que nous attendons de nos collègues pour maintenir un cadre de travail respectueux et inclusif.

Chez QinetiQ, l'humain est au centre. C'est pourquoi nous nous engageons à offrir un cadre de travail respectueux et inclusif dans lequel chacune et chacun est traité(e) honnêtement et équitablement, en toute sécurité personnelle, au sein d'une culture au service de tous. Nous avons la responsabilité d'assurer, dans toutes nos actions et comportements, les normes de la Compagnie.



Conflits d'intérêts

Il s'agit de situations dans lesquelles des intérêts concurrents sont susceptibles de compromettre notre capacité à prendre des décisions impartiales. Nous devons éviter toute relation, influence ou activité susceptible d'altérer notre capacité à prendre des décisions professionnelles justes et objectives. Si nous pensons qu'il y a, ou qu'il peut y avoir, conflit d'intérêts, nous devons le signaler au ou à la gestionnaire responsable. De nombreux problèmes potentiels peuvent être résolus de façon simple et mutuellement acceptable.

Pour en savoir plus sur les questions spécifiques pouvant entraîner un conflit d'intérêts, reportez-vous aux sections suivantes : Emploi extérieur, Relations d'affaires personnelles, Investissements personnels et Relations personnelles au travail, pages 24 et 25, et Conformité aux règles du ministère britannique de la Défense (MOD), page 34.

Médicaments, alcool et drogues

La consommation de certains médicaments, d'alcool et de drogues limite notre capacité à travailler en toute sécurité, ce qui peut nous mettre nous-mêmes et nos collègues en danger. Nous ne devons jamais travailler sous l'effet de l'alcool, de drogues illégales et/ou de médicaments avec ou sans ordonnance susceptibles d'altérer nos capacités ou de créer un environnement de travail dangereux. Dans certains territoires, pour certains rôles et pour certains clients, des exigences supplementaires sont en viguer (eg déspitage de drogue). Assurez-vous de bien les connaître. Lorsque de l'alcool est servi lors d'événements professionnels, nous devons faire preuve de modération et de discernement.

QinetiQ aux États-Unis : informations complémentaires concernant les médicaments, l'alcool et les drogues

En tant que contractant du gouvernement, le non-respect de nos politiques et du Code de conduite pourrait entraîner pour la Compagnie la perte de contrats avec le gouvernement fédéral américain. Tout employé peut être soumis à un dépistage de drogues. Les personnes qui fournissent des services directement au gouvernement, y compris les personnes qui occupent des postes nécessitant des habilitations de sécurité, peuvent avoir à respecter une norme de conduite plus stricte en ce qui concerne l'utilisation de substances contrôlées.

Pour toute question au sujet de cette politique, contactez le QinetiQ US Business Security Office.

Égalité, diversité et inclusion

Nous nous engageons à offrir un lieu de travail exempt de toute discrimination et favorisant l'égalité, la diversité et l'inclusion, pour nos collègues comme pour toutes les personnes avec lesquelles nous travaillons. Dans un tel environnement inclusif et respectueux, aucune forme de discrimination illicite ne saurait être tolérée. Le recrutement, la sélection et le développement de nos collègues sont déterminés en fonction du mérite, sans considération d'origine, de couleur, de religion, de genre, d'âge, d'orientation sexuelle, d'état matrimonial, de handicap ou d'aucune autre caractéristique.

Harcèlement et intimidation

Nous ne tolérerons aucune forme de violence, d'intimidation, de harcèlement ni de discrimination illicite envers les employés, les travailleurs, les entrepreneurs, les fournisseurs, les clients, les visiteurs, ni aucune autre des personnes avec lesquelles nous traitons. Par exemple, il est interdit d'utiliser un langage injurieux ou inapproprié lors des examens de performances. Pour autant, les conversations et les examens qui soulignent la nécessité d'améliorer les performances ou de modifier le comportement ne relèvent pas, de manière générale, du harcèlement ou de l'injure.

Liberté d'association

Nous reconnaissons et respectons le droit à la liberté d'association des personnes, par exemple par l'adhésion à notre Global Employee Voice, à un comité d'entreprise ou à un syndicat.

Santé et sécurité

Nous nous engageons à fournir un cadre de travail sûr, sain et sécurisé à nos employés, entrepreneurs, clients et à toute personne pouvant être affectée par nos activités. Nous avons mis en place des politiques et des procédures à cet effet, et disposons de conseils d'experts en interne pour gérer les problèmes qui peuvent survenir. Nous partageons toutes et tous la responsabilité de respecter les lois et réglementations pertinentes en matière de santé et de sécurité, ainsi que des politiques de la Compagnie dans ce domaine. À ce titre, nous encourageons chacun et chacune à jouer un rôle actif pour garantir la sécurité de notre environnement et à signaler rapidement tout problème.

Notre programme « Safe For Life » a été mis en place pour développer et encourager notre culture de la sécurité. Il nous incombe à tous d'assurer un environnement sûr favorisant la performance.

Afin de renforcer cet environnement par un leadership actif et visible, tous les dirigeants de la Compagnie doivent régulièrement interagir avec les employé(e)s. Il s'agit aussi d'aider nos collègues à atteindre leur potentiel en leur permettant d'atteindre un équilibre physique et mental sain au travail. Cette démarche est en outre appuyée par l'accès à l'information, aux services et à la formation.

Comportement en ligne et cybersécurité

Il est important de veiller à votre sécurité en ligne. Lorsque vous utilisez l'Internet, vous êtes censé(e) respecter toutes les procédures et tous les contrôles de sécurité en vigueur afin de protéger la sécurité de nos données, de nos réseaux et de notre propriété intellectuelle. Tous les utilisateurs du réseau de la Compagnie doivent connaître et respecter les politiques locales pertinentes, notamment en ce qui concerne l'utilisation professionnelle et personnelle des médias sociaux.

L'utilisation occasionnelle de l'Internet à des fins personnelles est autorisée pour autant que cette utilisation est raisonnable, n'interfère pas avec les responsabilités professionnelles et respecte la politique de la Compagnie. Toute utilisation de l'Internet à des fins inappropriées est strictement interdite.

Emploi extérieur

Le monde du travail évolue et les personnes sont en recherche de plus de flexibilité : où, comment et pour qui travailler. QinetiQ est conscient que vous souhaiterez parfois chercher du travail ailleurs. Cela ne doit pas compromettre ou entraver vos obligations envers QinetiQ et ses clients.

Vous devez en informer votre gestionnaire afin qu'il ou elle puisse évaluer la situation. Si l'emploi extérieur est exercé auprès d'une société qui est un client, un fournisseur ou un prestataire de biens ou de services de QinetiQ, ou si le travail s'inscrit dans le cadre des produits ou des services offerts par la Compagnie, ou encore s'il s'agit d'exercer une activité qui entre en concurrence ou en conflit avec les intérêts de QinetiQ, vous devez obtenir l'approbation écrite de votre gestionnaire et du Responsable de l'éthique avant de prendre vos fonctions dans ce nouvel emploi.

Relations d'affaires personnelles

Certaines relations d'affaires (par exemple avec un client ou un fournisseur impliquant des membres de la famille proche et des amis personnels proches) peuvent constituer un conflit d'intérêts et doivent être déclarées à votre gestionnaire et au Responsable de l'éthique via **ethics@QinetiQ.com**.

Investissements personnels

Le fait de détenir un investissement substantiel, directement ou indirectement, dans un concurrent, un client ou un fournisseur peut constituer un conflit d'intérêts. Cela peut donc être considéré comme inapproprié. On considère qu'il y a intérêt substantiel lorsque vous possédez plus de 1 % de la valeur d'une entreprise. Si vous détenez un tel intérêt, vous avez l'obligation de le signaler au Responsable de l'éthique.

La même obligation de déclaration vaut pour les participations « importantes » dans le capital d'un concurrent, d'un client ou d'un fournisseur, même si cette participation ne se qualifie pas comme substantielle. Tout(e) employé(e) impliqué(e) dans une relation d'affaires avec une entreprise dans laquelle il/elle détient un intérêt direct ou indirect doit en informer le Responsable de l'éthique.

Relations personnelles au travail

Si vous entretenez avec l'une ou l'un de vos collègues une relation personnelle susceptible de créer un conflit d'intérêts ou de loyauté, vous devez en informer votre Responsable des RH local. Cela vaut notamment lorsque l'une des parties occupe un rôle de supervision ou d'autorité sur l'autre en ce qui concerne l'évaluation, le salaire ou les perspectives de promotion.

Vie privée et protection des données

Nous sommes tous responsables de la sécurité des données personnelles recueillies. Cela veut dire veiller en toutes circonstances à protéger la confidentialité et la vie privée des personnes et respecter les informations personnelles de toutes les parties prenantes de la Compagnie.

Nous recueillons et traitons d'importants volumes d'informations personnelles sous forme écrite et électronique, y compris des informations relatives aux clients, aux fournisseurs et à d'autres personnes, ainsi qu'aux employés actuels et passés.

Les informations personnelles doivent être conservées par les différentes sociétés du Groupe conformément aux politiques de la Compagnie et à la législation sur la protection des données, soit le Règlement général sur la protection des données (RGPD) au sein de l'UE, ainsi que toutes les lois en la matière partout où les sociétés de notre Groupe sont implantées. Les informations personnelles que nous recueillons et conservons doivent toujours répondre à une finalité professionnelle, et nous devons supprimer toutes celles dont nous n'avons pas besoin.

Stockage et transmission de données

Nous devons toutes et tous faire preuve d'une extrême prudence dans l'utilisation, le stockage et la transmission de données, et prendre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger les données contre le risque de destruction accidentelle ou illégale et de perte, d'altération, de divulgation ou d'accès non autorisé. Les informations personnelles ne peuvent être transférées entre les sociétés du Groupe que dans le respect de la Convention de partage des données au sein du Groupe (Intra-Group Data Sharing Agreement).

Les employés doivent s'assurer que toutes les données classifiées ou sensibles sont partagées conformément aux réglementations nationales ou à celles du client. Il est important de tenir compte de ces règles en cas de partage de données entre les entités de QinetiQ.

La Compagnie surveille tous les messages envoyés et reçus par Internet. Tous les courriels ainsi que leurs pièces jointes sont susceptibles d'être interceptés dans le cadre d'un contrôle des finalités professionnelles légitimes et conformes à la politique de la Compagnie. La Compagnie peut régulièrement examiner et surveiller les locaux et les dossiers pour raisons de sécurité et à d'autres fins commerciales légitimes. Si vous avez des doutes sur l'une de ces obligations, consultez votre Responsable de la sécurité régional (Regional Security Manager) ou le Délégué à la protection des données (Data Protection Officer) du Groupe.

Une culture de sécurité

La culture de sécurité est l'ensemble des valeurs collectives qui définissent la manière dont nous devons penser et aborder la sécurité dans notre activité. Nous sommes tous responsables de la culture de sécurité de QinetiQ et y contribuons en faisant en sorte qu'elle sous-tende notre travail, et la manière dont nous l'effectuons, en adoptant les bons comportements en matière de sécurité. QinetiQ s'engage à démontrer à ses clients que nous comprenons nos responsabilités dans la manière dont nous travaillons et protégeons les informations sensibles et classifiées, et que nous devons appliquer les meilleures pratiques en matière de sécurité du personnel, en particulier dans les environnements de travail complexes ou adaptatifs où des exigences supplémentaires peuvent être imposées pour travailler en toute sécurité. Cette approche est également obligatoire dans le cadre de notre accréditation et des exigences réglementaires. Le Guide de la sécurité précise le comportement que QinetiQ attend de ses employés pour assurer leur protection et celle des informations, des actifs et des biens de QinetiQ.

Section 4:

Nos clients et autres partenaires

Cette section du Code décrit comment nous sommes censés nous comporter dans nos relations avec nos clients, nos partenaires sectoriels, nos fournisseurs et avec le marché en général.

La clé de notre activité, c'est d'obtenir les meilleurs résultats pour nos clients : répondre à leurs besoins d'aujourd'hui, et identifier et recommander des solutions pour leurs besoins de demain. Dans chaque interaction avec chaque client, nous devons incarner nos valeurs et appliquer les normes éthiques les plus strictes. Le marché n'en attend pas moins de nous.



Lutte contre les pots-de-vin et la corruption

Nous appliquons une tolérance zéro à l'égard de la corruption sous toutes ses formes. Nous n'offrons, ne promettons, ne donnons ni ne recevons de pots-de-vin ni aucune autre forme d'incitation, quelle qu'en soit la valeur, à quelque fin que ce soit, que ce soit directement ou par l'intermédiaire d'un tiers. Nous n'effectuons jamais de paiements de facilitation, qui sont une autre forme de corruption, et ne permettons en aucun cas à des tiers de le faire en notre nom. Les définitions sont simples :

- Les pots-de-vin comprennent tout paiement, avantage ou cadeau offert, promis, donné ou reçu afin d'influencer indûment un résultat ou une décision dans le but d'obtenir un avantage commercial.
- Le paiement en question ne doit pas nécessairement avoir une grande valeur ni prendre la forme d'argent liquide; il peut aussi s'agir d'une marque d'hospitalité somptueuse.

Les paiements de facilitation sont généralement de petits paiements non officiels versés à des fonctionnaires pour accélérer une action de routine à laquelle nous avons légalement droit. Il peut s'agir par exemple d'un fonctionnaire qui demande un paiement ou un cadeau pour libérer des douanes des marchandises importées, ou pour traiter plus rapidement une demande de visa.

Cependant, la sécurité de nos collègues est primordiale et nous ne devons jamais refuser d'effectuer un paiement face à la menace ou lorsque nous craignons la violence ou la perte de liberté. Dans de telles situations, lorsque le paiement est clairement inévitable, nous devons l'effectuer et le signaler dès que possible à notre gestionnaire.

La corruption est illégale et l'implication de tout employé dans la remise, l'offre, la demande ou l'acceptation de pots-de-vin constitue une inconduite grave pouvant entraîner le licenciement, voire des poursuites pénales et des amendes. Vous devez signaler immédiatement tout cas constaté ou suspecté de corruption ou de fraude.

Commercial intermediaries

L'utilisation d'un intermédiaire commercial, d'un représentant ou d'un agent pour agir au nom de la Compagnie, y compris de revendeurs ou de distributeurs, nécessite l'approbation préalable du QinetiQ Group Directeur général et du Responsable des affaires juridiques du Groupe (ou dans QinetiQ aux Etats Unis, approbation par le president/Directeur Géneral, Etats-Unis; avec notification au Directeur Géneral et du Responsable des affairs juridiques du Groupe). Nous devons respecter en toutes circonstances nos contrôles internes stricts en matière de désignation et de suivi des intermédiaires.

Cadeaux et marques d'hospitalité

L'échange de cadeaux, repas et divertissements modestes est souvent une pratique courante destinée à favoriser la bonne volonté et susciter la confiance. Toutefois, ces échanges peuvent aussi être considérés comme une tentative d'influencer indûment un tiers. Vous devez réfléchir soigneusement avant d'offrir ou de recevoir un cadeau, en particulier si ce cadeau peut être considéré, de quelque manière que ce soit, comme une tentative d'influencer l'indépendance, l'objectivité ou le jugement de la personne. Vous devez toujours vous assurer que tous les cadeaux ou marques d'hospitalité donnés ou reçus sont clairement destinés à des fins professionnelles, raisonnables et appropriés. Les dons d'argent, d'actions, d'obligations ou de marques d'hospitalité somptueuses ne sont jamais autorisés.

Tout échange de cadeaux ou de marques d'hospitalité doit être conforme à nos politiques ainsi qu'aux lois locales. Vous devez en outre consigner les cadeaux ou marques d'hospitalité offerts ou reçus, même s'ils sont refusés, conformément aux politiques locales de la Compagnie. Certains gouvernements ont des exigences plus strictes. Veillez donc à bien comprendre les règles et règlements en vigueur dans le pays avec lequel vous traitez. En cas de doute, demandez conseil. Si nous faisons preuve de discernement et agissons avec modération, l'échange occasionnel de divertissements ou de cadeaux de valeur modeste ou symbolique peut être approprié, à condition qu'ils ne soient pas offerts ou reçus trop fréquemment, ni à des moments inappropriés (par exemple, lors de négociations contractuelles).

Facturation des clients

Il est essentiel, pour notre relation avec les clients comme pour notre réputation, de consigner avec précision le temps, les coûts et les matériaux facturés aux clients. Nous ne facturons aux clients que les coûts prévus au contrat et autorisés par les lois applicables.

Réglementations applicables aux clients

Il est essentiel de connaître les réglementations spécifiquement applicables à vos activités commerciales et de demander de l'aide en cas de doute. En effet, notre activité concerne en grande partie des clients gouvernementaux qui appliquent des réglementations et des exigences strictes. Aux États-Unis, il s'agit notamment des réglementations fédérales d'achats (Federal Acquisition Regulations, FAR). Au Royaume-Uni, le ministère de la défense (MOD) impose un cadre opérationnel d'achats (Acquisition Operating Framework), avec notamment des exigences spéciales telles que les conditions liées à la défense (Defence, Conditions, DEFCON).

Dénigrement des concurrents et collecte de renseignements sur la concurrence

Nous ne devons en aucun cas dénigrer ni déprécier les concurrents, leurs employés ou leurs produits. Nous pouvons néanmoins, avec prudence, mener des comparaisons justes et factuelles portant sur des attributs tels que le prix et la performance.

Nous ne cherchons pas à obtenir ou à recevoir des renseignements sur nos concurrents par des moyens illégaux ou contraires à l'éthique.

Exécution de contrats avec des clients

Une fois attribués, tous les contrats doivent être exécutés conformément à leurs conditions. Il s'agit notamment d'allouer les coûts aux contrats de façon appropriée, par exemple en veillant à toujours imputer correctement les feuilles de temps et les frais généraux.

Conformité à la réglementation des échanges commerciaux, aux contrôles des exportations et aux sanctions

Notre réussite commerciale dépend en partie de notre capacité à faire des affaires dans le monde entier. Cela signifie que nous devons nous conformer à toutes les lois et réglementations applicables en matière de contrôle des importations et exportations, y compris les embargos, les sanctions et les règles anti-boycott.

Par conséquent, vous devez comprendre toutes les exigences en matière de sanctions et de contrôle des importations et exportations liées à votre travail, et vous assurez que les décisions et les activités sont conformes à ces exigences.

Demandez conseil à votre équipe locale chargée de la Conformité des échanges commerciaux (Trade Compliance) ou des sanctions en cas de doute. En cas d'infraction aux réglementations suivantes et autres lois, la personne pourrait être accusée d'inconduite grave et s'exposer au licenciement, ainsi qu'à de lourdes amendes voire à des peines de prison.

Voici quelques exemples clés :

- **Royaume-Uni :** Lois sur le contrôle des exportations « Export Control Act 2002 », « Export Control Order 2008 (ECO 2008) » et leurs amendements
- **États-Unis :** Lois sur le contrôle des exportations d'armes « Arms Export Control Act (AECA) » de 1976 et « International Traffic in Arms Regulations (ITAR) » et leurs amendements

- **États-Unis :** Lois sur le contrôle des exportations « Export Administration Act (EAA) » de 1979, « The Export Control Reform Act of 2018 (ECRA) » et « Export Administration Regulations (EAR) » et leurs amendements
- **Australie :** Loi sur les douanes « Customs Act 1901 » et loi sur le contrôle des échanges commerciaux en matière de défense « Defence Trade Control Act (DTCA) 2012 » et leurs amendements
- **Canada :** Loi sur les licences d'exportation et d'importation (LLEI) de 1985 et amendements
- **Allemagne :** Loi de 1961 sur le contrôle des armes de guerre « Kriegswaffenkontrollgesetz (KrWaffKontrG) » et amendements

Les restrictions des échanges commerciaux, embargos et sanctions sont imposées les diverses autorités de divers gouvernements notamment le ministère du Commerce international : Department for International Trade, HM Treasury, US Office of Foreign Assets Control (OFAC), etc.

Embauche d'anciens fonctionnaires

Nous devons être conscients que l'emploi d'anciens fonctionnaires gouvernementaux peut exiger un examen supplémentaire visant à assurer que toutes les lois applicables sont respectées. En cas de doute, demandez conseil via **ethics@QinetiQ.com**.

Informations privilégiées

QinetiQ Group plc est une société cotée à la Bourse de Londres, et donc soumise aux règles concernant le « délit d'initié » interdisant aux employés d'utiliser des « informations privilégiées » pour acheter ou vendre des titres tels qu'actions, parts, obligations et options. Une information « privilégiée » est une information qui n'est pas connue du grand public et qui, si elle était connue, serait susceptible d'affecter la valeur d'un titre ou d'influencer la décision d'un investisseur d'acheter ou de vendre des titres.

Il peut s'agir, par exemple, de l'un des éléments suivants, avant que l'information ne soit rendue publique : offres publiques d'achat; acquisitions ou cessions prévues; résultats commerciaux; bénéfices prévisionnels annuels et semestriels; ventes ou contrats importants.

La loi vous interdit d'utiliser des informations privilégiées pour tirer profit ou réduire les pertes liées à l'achat ou à la vente de titres. Vous ne pouvez en aucun cas utiliser des informations privilégiées pour négocier, directement

ou indirectement, les titres d'une société quelle qu'elle soit, et pas seulement QinetiQ Group plc. Vous ne devez pas non plus transmettre d'informations privilégiées à une autre personne.

Respect de la législation antitrust et contre la concurrence déloyale

Il s'agit de termes généraux pour désigner les lois visant à protéger la libre entreprise et les systèmes de marché en s'attaquant aux ententes et pratiques de nature à restreindre ou fausser la concurrence, ou constituant l'abus d'une position dominante sur le marché. Les lois interdisent notamment la fixation de prix visant à éliminer un concurrent, ainsi que le fait de dénigrer un concurrent, de faire des déclarations mensongères à son sujet, le vol de secrets commerciaux, les pots-de-vin et les commissions occultes. Nous devons veiller à ce que nos contrats et nos pratiques soient toujours conformes à la loi, et ne jamais discuter ni conclure d'ententes avec des concurrents en vue de fixer des prix, de se répartir un marché, ou encore de se répartir un marché ou de partager des informations commerciales concernant nos prix, nos marchés et nos clients. En cas de doute ou de question, demandez toujours conseil à l'équipe juridique.

Négociation de contrats avec les clients

Les rapports, certifications, déclarations, propositions et affirmations fournis aux clients, y compris les rubriques concernant les aspects techniques et de gestion, doivent être véridiques et exacts. Aux États-Unis, conformément aux Federal Acquisition Regulations et réglementations connexes, des restrictions supplémentaires sur la divulgation et l'obtention d'informations sur la sélection des sources et autres informations sensibles dans le domaine des marchés publics peuvent s'appliquer.

Sécurité et qualité : Produits et services

Nous devons nous assurer que nos produits et services sont de la qualité appropriée, qu'ils respectent toutes les normes de sécurité applicables et qu'ils respectent nos propres politiques, processus, programmes d'assurance internes, ainsi que la législation pertinente, et les conditions du contrat client correspondant.

Informations sensibles et classifiées

Il est essentiel d'assurer la protection appropriée de toutes les données et informations sensibles, ainsi que des supports et équipements sur lesquels ils sont traités et stockés. Les données et les actifs informationnels doivent être correctement et clairement marqués. L'accès aux informations classifiées est limité aux personnes disposant d'une habilitation de sécurité officielle et selon le principe du « besoin de savoir ».

Le fait de ne pas protéger des informations sensibles et classifiées serait contraire à la loi et pourrait nuire considérablement à la réputation de la Compagnie. Dans les cas de sécurité nationale, si les lois sont enfreintes, les personnes impliquées peuvent également se voir infliger de lourdes amendes voire des peines de prison.

Les informations sensibles comprennent :

- Les informations classifiées
- Les informations qui, si elles étaient divulguées en dehors des cercles autorisés, pourraient mettre des vies en danger, constituer une menace pour les bénéfices ou la survie de la Compagnie, affecter les opérations des clients, nuire à la concurrence ou saper la confiance dans notre organisation
- Les données ou informations personnelles dont la divulgation pourrait compromettre la réputation ou la sécurité des individus concernés (par exemple en cas de vol d'identité)
- Les conditions contractuelles qui nous interdisent de partager des données ou des informations
- Les informations qui nous ont été transmises en vertu d'une relation de confiance claire

Parrainages et publicité

Nous devons toujours promouvoir nos produits et services de manière équitable, honnête et franche. À cette fin, tous les contenus publicitaires et promotionnels doivent être approuvés avant diffusion par les départements Marketing et Communication concernés. En cas de doute, demandez conseil. Le parrainage fait partie de notre stratégie globale de marketing et toutes les demandes doivent être approuvées. Il s'agit d'assurer que nos marques soient toujours associées à des initiatives pertinentes pour notre activité et conformes à notre stratégie.

Fournisseurs

Nous collaborons avec les fournisseurs afin de mener nos activités dans le respect de la loi, de nos politiques, de nos valeurs et de nos normes. Nous assumons la responsabilité des actions entreprises en notre nom par nos fournisseurs en vertu de nos contrats avec eux. Nous traitons tous les fournisseurs avec respect et intégrité. Nous ne faisons pas de discrimination à l'encontre des fournisseurs et cherchons à promouvoir les très petites, petites et moyennes entreprises ainsi que les entreprises définies comme défavorisées ou historiquement défavorisées.

À l'issue d'un contrôle préalable approfondi, nous sélectionnons les nouveaux fournisseurs selon des critères objectifs, en fonction de l'intérêt économique, des compétences, du leadership technique, de la qualité et de la fiabilité, mais aussi des normes éthiques. Après avoir conclu un contrat avec un fournisseur, nous continuons à assurer un suivi proportionné afin de garantir la durabilité de l'approvisionnement et la satisfaction des attentes. Nous appliquons un Code de conduite des fournisseurs afin de préciser nos attentes et de leur fournir un soutien à cet effet.

Conseiller de confiance

Les clients et les partenaires sectoriels nous apprécient pour notre expertise, notre indépendance et notre intégrité. Nous fournissons et devons toujours être perçus comme fournissant des conseils et un soutien commerciaux, scientifiques et techniques impartiaux.

Conformité aux règles du ministère britannique de la Défense (MOD)

Pour assurer le respect de la politique générique en matière de conflits d'intérêts du ministère de la Défense britannique (Ministry of Defence Generic Conflict of Interest Policy), QinetiQ a convenu avec cette autorité un cadre juridiquement contraignant de conformité (MOD Compliance Regime). Toutes les sociétés de QinetiQ, y compris les sociétés situées à l'étranger, doivent travailler conformément au MOD Compliance Regime dès lors qu'elles sont impliquées dans des opportunités susceptibles d'être liées aux programmes du MOD. Il s'agit pour nous de déterminer si une telle participation pourrait entraîner un conflit avec toute activité entreprise par une autre société QinetiQ. N'hésitez pas à consulter la fonction de Commerce avec le Royaume-Uni (UK Commercial) si vous avez des questions ou si vous avez besoin de plus d'informations.

Affaires réglementaires américaines et contrats avec le gouvernement des États-Unis

QinetiQ aux États-Unis opère dans un environnement hautement réglementé et collabore étroitement avec diverses agences gouvernementales américaines. Nous avons conclu des accords d'atténuation FOCI avec le ministère américain de la Défense (US Department of Defense) régissant la propriété, la gestion et l'exploitation de QinetiQ aux États-Unis. Nous nous conformons aux obligations réglementaires et aux exigences en matière de rapports des gouvernements fédéral, étatique et local. Nous sommes régulièrement tenus de consigner, de compiler, de conserver et de soumettre des informations substantielles à ces agences gouvernementales. Tous les employés qui préparent ou soumettent des informations à l'intention d'agences gouvernementales américaines sont tenus de le faire avec diligence et avec le plus haut degré d'exactitude et d'intégrité.

Section 5:

Notre entreprise et les actionnaires

Cette section du Code explique comment nous travaillons et rendons compte de nos activités au mieux des intérêts de nos actionnaires et de la Compagnie dans son ensemble.

Toujours ouverts et honnêtes quant à nos opérations et nos performances, nous nous engageons à poursuivre des objectifs de croissance et de rentabilité viables, à utilisernos actifs et nos ressources avec prudence et à maintenir les normes professionnelles, éthiques et financières les plus strictes.



Livres et registres

QinetiQ Group plc est une société cotée à la Bourse de Londres, ce qui signifie que nous sommes assujettis à des exigences particulières. Nous devons nous assurer que tous les rapports et relevés de la Compagnie, notamment les feuilles de temps, pièces justificatives, factures, reçus, registres de paie, états de service, évaluations de performance et autres données essentielles, qu'ils se présentent sous forme électronique/numérisée ou sur papier, sont exacts et appropriés.

Au mieux de nos capacités, nous devons :

- respecter toutes les lois et réglementations applicables, ainsi que nos politiques et procédures pour l'exécution et l'enregistrement de nos transactions commerciales ainsi que pour les rapports afférents;
- nous conformer à tous les contrôles comptables internes et externes applicables et aux exigences en matière de gestion documentaire;
- ne jamais créer de rapport ou de registre faux ou trompeur.

Fonds de la Compagnie

Nous nous engageons toutes et tous à utiliser et à protéger comme il se doit l'argent liquide et équivalent de la Compagnie, sous toutes ses formes : monnaie, timbres postaux, cartes de paiement, factures, pièces justificatives et notes de frais. Il s'agit notamment de s'assurer que toutes les demandes de remboursement, les pièces justificatives, notes et factures sont exactes et appropriées. Les cartes de crédit d'entreprise, comme tous les autres actifs de la Compagnie, ne doivent être utilisées que pour les affaires de la Compagnie.

Biens de la Compagnie

Nous sommes également responsables de la protection des actifs de la Compagnie et de la prévention des abus; l'utilisation des fonds ou des actifs de la Compagnie à des fins illégales ou inappropriées est strictement interdite. Nos actifs sont là pour nous aider à atteindre nos objectifs commerciaux et ne doivent pas être utilisés à des fins personnelles. Par ailleurs, la négligence, le vol, l'utilisation inefficace et le gaspillage peuvent nuire à notre rentabilité.

Bon usage du temps

Pour remplir nos obligations envers les clients, les collègues et les actionnaires, nous devons faire le meilleur usage possible de notre temps et de celui de nos collègues, partenaires et fournisseurs. Cet engagement consiste notamment à déclarer les heures de travail de manière véridique, précise et en temps voulu.

États financiers

Nous donnons une représentation fidèle de l'actif et du passif de la Compagnie, de sa situation financière et de ses résultats. Les états financiers consolidés du Groupe QinetiQ doivent être conformes aux normes internationales d'information financière (NIIF/IFRS) et, pour les activités de la Compagnie assujetties aux Principes comptables généralement admis du Royaume-Uni (Generally Accepted Accounting Principles, GAAP), conformément à la législation britannique. Toutes les filiales doivent préparer et soumettre au Groupe leurs états financiers conformément aux normes NIIF, et satisfaire à toutes les exigences locales pertinentes en matière d'états financiers et de déclarations fiscales.

Propriété intellectuelle

Nous protégeons les actifs intellectuels de la Compagnie, notamment les brevets, marques, droits d'auteur et droits de conception, conformément aux lois et aux bonnes pratiques en matière de propriété intellectuelle. Nous devons également protéger les secrets commerciaux, "know-how", et les informations exclusives par le biais d'accords de confidentialité et en veillant à ce que les documents et informations propriétaires soient marqués comme confidentiels et conservés en toute sécurité. Sont notamment visés les propositions de vente, plans de marketing, données de vente et de marketing, états financiers, dossiers des clients et des employés, données de recherche et données techniques, ainsi que les stratégies et informations sur les nouveaux produits et services.

Il s'agit en outre d'enregistrer, rapidement et intégralement, tout ce que nous créons, les nouvelles œuvres de l'esprit, avancées technologiques, dessins techniques et solutions uniques à des problèmes commerciaux, créés pour le compte de la Compagnie ou de ses clients. Cela nous permet de prendre des mesures pour protéger ces inventions ou œuvres nouvelles conformément aux lois sur la propriété intellectuelle.

Nous respectons la propriété intellectuelle des tiers en obtenant les licences et autorisations nécessaires pour les utiliser dans le cadre de nos activités et en veillant à ne pas enfreindre ni utiliser de manière inappropriée la propriété intellectuelle d'autrui.

Informatique : sécurité des ordinateurs et des réseaux

Nous devons rester vigilants face aux menaces internes et externes, et assumer notre responsabilité de protéger et de maintenir la sécurité et l'intégrité des données et des informations de la Compagnie, y compris les droits d'autorisation et les informations utilisées pour accéder aux réseaux et systèmes essentiels. Cela comprend les identifiants, mots de passe et codes d'accès, les cartes d'accès aux bâtiments et les systèmes informatiques en général, y compris les données d'entreprise et les logiciels. Nos systèmes et logiciels informatiques, nos données et autres actifs constituent l'épine dorsale de notre infrastructure opérationnelle et sont essentiels à nos réseaux d'information et de communication. Ils nous permettent ainsi de collaborer efficacement, de travailler en toute sécurité, de commercialiser nos activités et de servir (et facturer) nos clients.

Évasion fiscale

Nous ne tolérons aucune forme d'évasion fiscale et respectons strictement les lois fiscales locales partout où nous opérons. L'évasion fiscale prive les pays de ressources et nuit aux sociétés. Les employés et les autres personnes qui travaillent en notre nom ne doivent pas se comporter de manière malhonnête en vue de faciliter délibérément une évasion fiscale, que ce soit pour leur bénéfice propre ou pour celui d'autres personnes. Demandez conseil si vous avez le moindre doute et veillez à signaler immédiatement toute suspicion de fraude fiscale.

Section 6:

Rapport avec les communautés locales et le public

Cette section du Code traite plus généralement sur notre interaction avec le monde qui nous entoure et avec les communautés dans lesquelles nous opérons.

Nous nous engageons à contribuer aux communautés dans lesquelles nous vivons et travaillons et à les améliorer, qu'il s'agisse de soutenir des organisations caritatives ou de respecter les droits humains. Nous mettons en œuvre des politiques pertinentes et respectons les lois des pays dans lesquels nous opérons. Le cas échéant, nous appliquons nos propres règles, les normes les plus strictes prévalant.



Organisations caritatives

Nous soutenons un petit nombre d'organisations caritatives choisies, soit directement soit au moyen de dons des collègues, auquel cas la Compagnie apporte une contribution d'un montant égal. Toute autre demande émanant d'autres organisations caritatives doit être soumise à l'examen du Comité de parrainage et de dons (Sponsorship and Donation Committee), qui déterminera si la proposition est conforme à notre stratégie et veillera à éviter tout conflit d'intérêts.

Communautés

Les communautés proches de nos sites constituent des parties prenantes importantes de la Compagnie, et nous nous engageons à y contribuer par le biais d'initiatives locales voire, dans certains cas, nationales. Il s'agit par exemple de permettre aux collègues d'utiliser leur temps de travail pour mettre leur expertise au service d'initiatives locales et au-delà, par exemple par la collaboration avec les écoles et les étudiants en vue d'inspirer la prochaine génération de scientifiques et d'ingénieurs. Nous entreprenons également des collectes de fonds pour les organisations caritatives locales que nous avons approuvées.

Environnement

Comme toute organisation, nous avons un impact sur notre environnement, par les ressources que nous utilisons et les déchets que nous produisons. Nous nous soucions également du changement climatique et cherchons à réduire nos émissions de gaz à effet de serre. Nous avons mis en place une série de mesures visant à réduire l'impact de nos activités et soutenons un certain nombre d'initiatives de conservation là où nous sommes implantés. Nous vous invitons donc à prendre connaissance des initiatives locales et à les soutenir.

Travail forcé et travail des enfants

Le Groupe QinetiQ n'a recours à aucune forme de travail forcé ou obligatoire. Nous n'employons des personnes âgées de moins de 18 ans (des apprentis, par exemple) que dans le respect des lois locales, et jamais d'enfants de moins de 16 ans. Nous accordons une attention particulière aux besoins de formation et de développement des jeunes.

Esclavage moderne et traite des êtres humains

Nous ne tolérons pas l'esclavage et avons pris des mesures pour proscrire de toutes nos activités et chaînes d'approvisionnement l'esclavage moderne et la traite des êtres humains. Ces mesures comprennent les politiques de la Compagnie, l'évaluation des risques, la diligence raisonnable, la formation et l'accès aux outils de signalement confidentiel.

Activité politique

Dans tous les pays où nous opérons, des lois régissent les contributions des entreprises aux campagnes et aux partis politiques; nous devons respecter toutes les lois pertinentes. Vous êtes libre, à titre personnel, de vous engager dans une activité politique. Si vous le faites, vous devez veiller à ne jamais donner l'impression de parler ou d'agir au nom de la Compagnie, ni que QinetiQ approuve vos opinions. Vous ne pouvez en aucun cas utiliser les ressources de la Compagnie pour des activités politiques, et aucun employé ne peut recevoir de remboursement direct ou indirect ni de compensation d'aucune sorte pour des contributions politiques. Si un parlementaire ou le représentant d'un parti politique prend contact avec vous, adressez-vous immédiatement au directeur des relations gouvernementales (Director of Government Relations). Nous devons veiller à la cohérence et à l'exactitude de nos messages destinés à l'extérieur, au respect de la législation en vigueur, et veiller à ne jamais divulguer d'informations confidentielles par inadvertance.

Relations avec la presse et les médias

Si le représentant d'un média prend contact avec vous, renvoyez-le immédiatement à votre point de contact pour les communications externes. Nous devons veiller à la cohérence et à l'exactitude de nos messages destinés à l'extérieur et veiller à ne jamais divulguer d'informations confidentielles par inadvertance. Tous les communiqués de presse, interviews et articles publiés au nom de la Compagnie doivent être coordonnés avec vos contacts locaux du service de communication.

Conclusion

Cinq points clés à garder à l'esprit

Ce Code de conduite est conçu comme un guide pratique, avec des informations et des conseils utiles pour nous aider à travailler de la manière la plus éthique et professionnelle possible. C'est un outil de travail, que vous devez maîtriser.

Formation

Au Code vient s'ajouter une formation annuelle sur l'éthique des affaires, que chaque employé de la Compagnie doit suivre. Cette formation vise à confirmer que vous avez bien lu et que vous respecterez le Code.

En résumé, voici les cinq principaux points à retenir :

1. **Soyez prêt(e)**, lisez le Code et prenez connaissance des politiques et procédures locales.
2. **Incarnez nos valeurs** et agissez toujours avec intégrité.
3. **Soyez attentif(ve)** à ce qui se passe autour de vous.
4. **Signalez tout** ce qui vous semble contraire à l'éthique.
5. **Sachez à qui vous adresser** et demandez toujours de l'aide en cas de doute.

Notes

QINETIQ

QinetiQ
Cody Technology Park
Ively Road, Farnborough
Hampshire, GU14 0LX
United Kingdom

QinetiQ/ALL/GEN/0002/7.0
© QinetiQ Limited 2022